

1 - Point de situation au 1^{er} avril 2018 – bilan de la période de chauffe 2017/2018

La fin de la période de chauffe 2017-2018 marque la fin du suivi des épisodes d'intoxication au CO dans un Point Epidémiologique spécifique. Cependant, les intoxications au CO sont susceptibles de se produire tout au long de l'année, justifiant une surveillance continue. Il est donc rappelé la nécessité de continuer à signaler sans délai toute intoxication au CO suspectée ou avérée.

Pendant la saison de chauffe 2017-2018 (du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018), 107 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone ont été signalés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Au cours de ces 107 épisodes, 489 personnes ont été exposées et 252 transportées aux urgences hospitalières. Deux décès ont été recensés. Ce nombre d'épisodes est plus élevé que ceux des deux saisons de chauffe précédentes (89 épisodes en 2016/2017 et 98 en 2015/2016).

Avec 80 % des épisodes, la répartition des épisodes en fonction de leur lieu de survenue (habitat, ERP, travail, autre) montre toujours une large prédominance d'épisodes domestiques d'origine accidentelle (tableau 1).

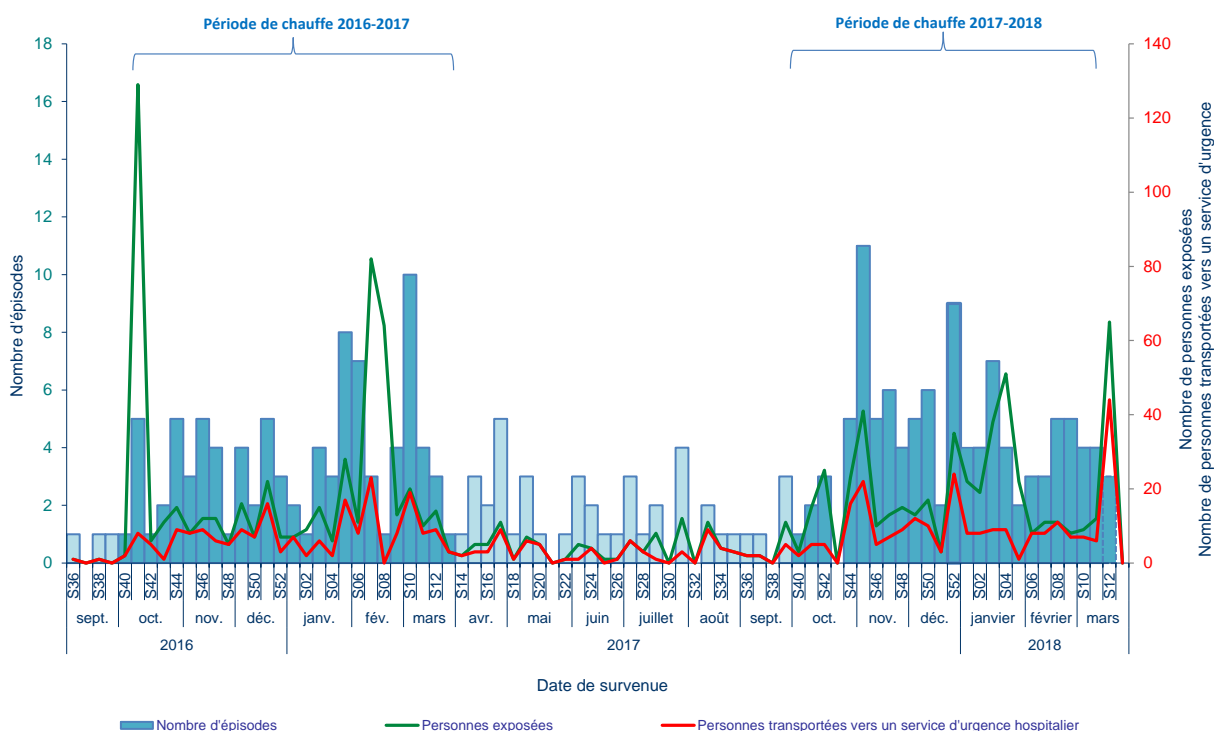
Le Rhône (16 épisodes), la Loire (15 épisodes) et l'Ain (14 épisodes) sont les départements qui ont rapporté le plus grand nombre d'épisodes (carte 1). Il faut rappeler cependant que l'exhaustivité des signalements peut-être variable selon les départements et dans le temps. A titre d'exemple, suite au constat d'un taux d'incidence faible dans la Loire ces dernières années, une action spécifique de sensibilisation pour mieux mobiliser certains déclarants a été menée avant la saison de chauffe et peut sans doute expliquer l'augmentation importante de nombre d'épisode dans ce département par rapport aux deux saisons précédentes (tableau 2).

La majorité des épisodes dans l'habitat individuel était liée à des dysfonctionnements de chaudières démontrant l'importance de l'entretien régulier de ces dernières.

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs de la surveillance pour leur mobilisation. Les intoxications au monoxyde de carbone reste la première cause de mortalité par toxique en France. Les données recueillies dans le cadre de cette surveillance sont essentielles pour la gestion du risque (mesures de contrôle pour éviter les récives) et à la surveillance épidémiologique visant à guider les actions de santé publique.

| Figure 1 |

Répartition hebdomadaire depuis le 1^{er} septembre 2016 (2016-S36) du nombre d'épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone, du nombre de personnes exposées et de personnes transportées vers un service d'urgence en Auvergne-Rhône-Alpes - Siroco®, Santé publique France



| Tableau 1 |

Répartition par type de lieu des épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone du 1^{er} octobre au 31 mars pour les trois dernières périodes de chauffe en Auvergne-Rhône-Alpes - Siroco®, Santé publique France

Lieu d'intoxication	Nombre d'épisodes 2017/2018	Nombre d'épisodes 2016/2017	Nombre d'épisodes 2015/2016
Habitat individuel	86	76	76
Etablissement recevant du public	7	5	9
Milieu professionnel	11	6	9
Autre	2	1	4
Inconnu	1	1	0
Total	107	89	98

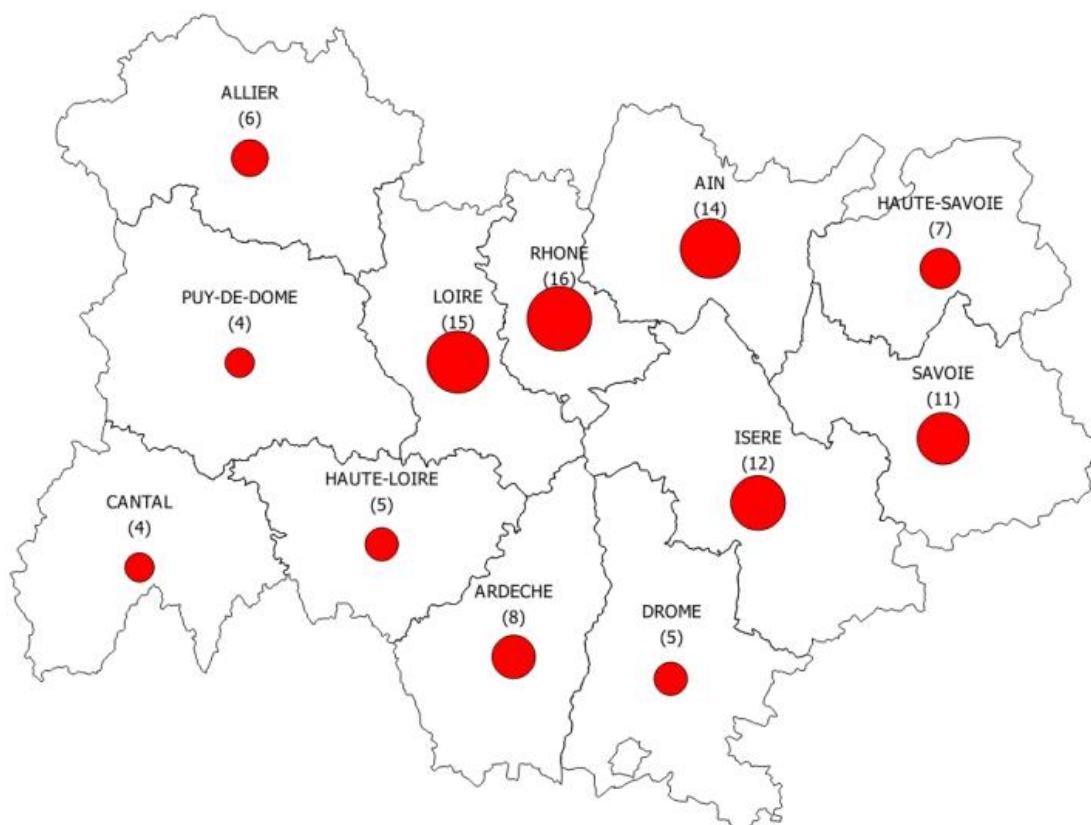
| Tableau 2 |

Répartition par département des épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone du 1^{er} octobre au 31 mars pour les trois dernières périodes de chauffe en Auvergne-Rhône-Alpes - Siroco®, Santé publique France

Dép.	Nombre d'épisodes 2017/2018	Nombre d'épisodes 2016/2017	Nombre d'épisodes 2015/2016
1	14	12	13
3	6	3	2
7	8	5	8
15	4	3	3
26	5	3	9
38	12	13	17
42	15	5	7
43	5	1	3
63	4	12	5
69	16	17	13
73	11	6	8
74	7	9	10
Total	107	89	98

| Carte 1 |

Répartition par département des épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone pour la période de chauffe 2017-2018 (du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018) en Auvergne-Rhône-Alpes - Siroco®, Santé publique France



2 – Signalement

Toute personne (pompiers, services d'urgence, particulier...) ayant connaissance d'une intoxication au CO suspectée ou avérée doit la signaler dans les meilleurs délais à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes :

- par mail à ars69-alerte@ars.sante.fr
- ou par fax au 04 72 34 41 27

à l'aide d'un [formulaire téléchargeable de déclaration des intoxications au CO](#)

3 – Recommandations

Comme l'impose la réglementation :

- Avant l'hiver, faire impérativement entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;

Mais aussi :

- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières, etc.) ;
- N'utiliser sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ce dernier doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments ;
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion (poêle à pétrole, ...) : au bout de quelques heures, l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du CO ;
- Aérer quotidiennement l'habitation et ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par temps froid.

Au niveau collectif

Les organisateurs de rassemblements (manifestations culturelles ou religieuses, réunions de famille par exemple) doivent être tout particulièrement attentifs. Les épisodes d'intoxication en lien avec l'utilisation de panneaux-radiants à combustible gazeux sont fréquents et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes en France.

4 – Méthodologie

Depuis 2005, l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) devenu Santé publique France (SpF) en 2016 coordonne le dispositif national de surveillance des intoxications au CO. Ce dernier repose sur une organisation régionale du recueil des signalements et sur la réalisation d'enquêtes médico-environnementales pour :

- le signalement des intoxications au CO : pompiers, services d'urgence des hôpitaux, service de médecine hyperbare de Lyon, SAMU/SMUR...
- la réalisation des enquêtes médicales : DTV de Grenoble
- la réalisation des enquêtes environnementales : services environnement-santé des délégations départementales de l'ARS et services communaux d'hygiène et de santé des communes concernées.

Les données ainsi recueillies servent à la fois à la gestion du risque (mesures de contrôle pour éviter les récurrences) et à la surveillance épidémiologique visant à guider les actions de santé publique et à évaluer l'impact dans le temps et l'espace. Elles permettent également de conforter la communication avec des données quantifiées.

Le dispositif de surveillance des intoxications au CO s'intéresse aux intoxications accidentelles survenues dans l'habitat, dans un établissement recevant du public (ERP), sur le lieu de travail ou dans un véhicule en mouvement ainsi qu'aux intoxications volontaires (tentatives de suicide). Les intoxications consécutives à un incendie sont exclues car les incendies relèvent d'une stratégie de prévention spécifique.

Ce point épidémiologique, à parution mensuelle pendant la saison de chauffe (du 1^{er} octobre au 31 mars), présente les résultats de la surveillance des intoxications au monoxyde de carbone.

5 – Pour en savoir plus

- Site de [Santé publique France](#) (SpF)
- Site de [l'Agence Régionale de Santé](#) (ARS)
- Site du [Ministère de la Santé](#)
- [Prévention](#)

Le CO

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore, incolore et non irritant, produit par la combustion incomplète de matière carbonée, le plus souvent lors d'un manque d'aération associé au dysfonctionnement d'un appareil de chauffage, de production d'eau chaude ou à l'utilisation inadaptée de moteurs thermiques.

L'inhalation et le passage dans le sang du CO bloquent le transport d'oxygène vers les tissus.

Remerciements :

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs du dispositif de surveillance des intoxications au monoxyde de carbone

Directeur de la publication :

François Bourdillon
Santé Publique France

Comité de rédaction :

L'équipe de la Cire Auvergne-Rhône-Alpes

Responsable :

Christine SAURA

Equipe :

Elise BROTTE

Delphine CASAMATTA

Sylvette FERRY

Erica FOUGERE

Meghann GALLOUCHE

Philippe PEPIN

Isabelle POUJOL

Guillaume SPACCAFERRI

Garance TERPANT

Alexandra THABUIS

Emmanuelle VAISSIERE

Jean-Marc YVON

Diffusion :

Cire Auvergne-Rhône-Alpes

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

241, rue Garibaldi

CS 93383

69 418 LYON Cedex 03

Tel : 04 72 34 31 15

Fax : 04 72 34 41 55

Mail : ars-ara-cire@ars.sante.fr

Retrouvez nous sur :
santepubliquefrance.fr

Twitter :
[@sante-prevention](https://twitter.com/sante-prevention)